

EXPÉDITION

ACRONYMES D'EXPÉDITION CANADIENS

Termes d'expédition canadiens
courants que tous les importateurs
et exportateurs devraient connaître.

Définitions des acronymes d'expédition canadiens courants

La liste ci-dessous donne la signification de divers acronymes d'expédition courants.

ACIA – Agence canadienne d'inspection des aliments	Agence gouvernementale chargée de protéger les aliments, animaux et plantes pour améliorer la santé et le bien-être de la population, de l'environnement et de l'économie du Canada.
ALENA – Accord de libre-échange nord-américain	Accord commercial signé par le Canada, les États-Unis et le Mexique, permettant aux importateurs de réduire ou même d'éliminer les droits de douane pour leurs produits conformes à certaines normes d'admissibilité.
AMG – Autres ministères du gouvernement	Ministères ou organismes gouvernementaux qui administrent la réglementation des importations et exportations pour leur secteur particulier, par exemple ACIA, MAECD, etc.
ASFC – Agence des services frontaliers du Canada	Agence chargée de fournir des services frontaliers intégrés pour renforcer la sécurité du pays et du public. L'ASFC gère la circulation des personnes et marchandises à l'entrée et à la sortie du Canada.
CT – Contingent tarifaire	Contingent d'importation bénéficiant d'un traitement tarifaire favorable. Une fois le contingent épuisé, un tarif supérieur s'applique aux importations supplémentaires. Un contingent absolu empêche toute importation au-delà du contingent fixé, tandis qu'un simple contingent tarifaire permet de dépassement du contingent fixé moyennant un traitement tarifaire supérieur.
DCF – Document de contrôle du fret	Liste détaillée du contenu d'une expédition (également connue sous le nom de manifeste), qu'il faut présenter à la douane pour obtenir une mainlevée. Le manifeste le plus courant est le formulaire A8A.
EFV – Expédition de faible valeur	Expédition d'une valeur de moins de 1 600 \$ CAN
EGV – Expédition de grande valeur	Expédition d'une valeur égale ou supérieure à 1 600 \$ CAN.
EXPRES – Expéditions rapides et sécuritaires	Programme conjoint Canada-États-Unis visant à renforcer la sécurité frontalière tout en facilitant la libre circulation des marchandises à faible risque.

FDC ou FC – Facture des douanes canadiennes ou facture commerciale	<p>Facture préparée par le fournisseur des marchandises, présentée à l'ASFC pour toutes les marchandises entrant au Canada. Cette facture sert à déterminer le classement des marchandises, la valeur en douane, les taux de taxe et de droits, et le traitement tarifaire.</p>
INR – Importateur non-résident	<p>Entreprise ou entité exerçant ses activités en dehors du Canada et agissant comme importateur attiré de marchandises commerciales à destination du Canada.</p>
IPEC – Information préalable sur les expéditions commerciales	<p>En vertu du programme de Manifeste électronique de l'ASFC, tous les transporteurs doivent transmettre les données des expéditions à l'ASFC avant l'arrivée des marchandises frontière.</p>
LMSI – Loi sur les mesures spéciales d'importation	<p>Loi qui protège les fabricants et producteurs canadiens contre deux types de concurrence injuste : importations au Canada faisant l'objet de dumping à des prix inférieurs à ceux pratiqués sur leur marché d'origine ou à des prix inférieurs à leur coût complet; marchandises subventionnées importées au Canada et produites grâce à d'importantes subventions gouvernementales. Ces importations font l'objet de droits provisoires ou de droits antidumping et (ou) compensateurs.</p>
MAECD – Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement	<p>Ce ministère a pour mandat de gérer les relations diplomatiques et consulaires du Canada, d'encourager son commerce international et de diriger le développement international et l'aide humanitaire du Canada.</p>
MDM – Mainlevée contre documentation minimale	<p>Processus permettant aux importateurs d'obtenir la mainlevée pour leurs marchandises avant le paiement complet des droits et taxes, pendant une période prescrite de cinq (5) jours ouvrables.</p>
NPF – Nation la plus favorisée	<p>Traitement tarifaire appliqué à des marchandises lorsque le Canada a signé un accord commercial général avec l'Organisation mondiale du commerce, qui identifie les pays avec lesquels le Canada est disposé à entretenir des échanges commerciaux inconditionnellement.</p>
PAD – Programme d'autocotisation des douanes	<p>Programme prévoyant des formalités simplifiées de dédouanement et de déclaration pour les importateurs canadiens admissibles. À l'initiative de l'ASFC, ce programme réduit les coûts associés au commerce transfrontalier.</p>
RDR – Relevé détaillé de rajustement	<p>Document produit par un importateur pour soumettre des corrections à sa déclaration initiale, ou produit par la douane pour corriger un classement tarifaire, une valeur en douane, une origine ou une autre donnée.</p>

RSAP – Régime de sanctions administratives pécuniaires	Régime de sanctions financières destiné à forcer le respect de la législation douanière.
SAED – Système automatisé d'échange de données des douanes	Système d'échange de données informatisées de l'ASFC permettant aux importateurs et aux courtiers de transmettre des documents de déclaration en douane (formulaire B3) par voie électronique.
SEA – Système d'examen avant l'arrivée	Système de l'ASFC permettant le traitement des informations de dédouanement avant l'arrivée des marchandises à la frontière.
SSMAEC – Système de soutien de la mainlevée accélérée des expéditions commerciales	Système de l'ASFC permettant la communication électronique des informations de dédouanement à destination et en provenance de la douane.
TPS – Taxe sur les produits et services	Taxe fédérale à payer sur la plupart des marchandises et services vendus au Canada.
TVH – Taxe de vente harmonisée	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui consiste en une combinaison de la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et de la taxe de vente provinciale. La partie provinciale de cette taxe varie d'une province à l'autre.
VD – Valeur en douane	Valeur des marchandises importées, en dollars canadiens, sur laquelle les droits de douane sont calculés, s'il y a lieu.
VT – Valeur pour taxe	Montant total de la valeur en douane plus les droits applicables. La TPS et la TVH sont calculées sur la base de la valeur pour taxe.

Contactez Livingston

Vous avez des questions ou besoin d'aide avec vos expéditions ? Contactez votre directeur de compte , écrivez-nous à : simplifier@livingstonintl.com ou nous donner un appel au **1-800-837-1063**